

Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit **fertisorb M**
Société : fertil S.A.S : 4 rue de la pyramide / 92100 Boulogne Billancourt –France
Téléphone en cas d'urgence +33 .477.36.87.25

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Identification de la préparation: Polyacrylamide superabsorbent

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit humide peut occasionner des conditions extrêmement glissantes. Le produit gonfle au contact de l'eau.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Contact avec la peau: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Contact avec les yeux : Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières. En cas d'irritation persistante des yeux, consulter un médecin.
Ingestion : Des études chez l'animal démontrent que le produit n'est pas toxique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: eau, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone (CO2), poudre sèche.

Moyens d'extinction à éviter: Aucun(e).

Précautions particulières en cas d'incendie : Le produit humide peut occasionner des conditions extrêmement glissantes. Le produit gonfle au contact de l'eau.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas contaminer l'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Stockage : Conserver dans un endroit sec et frais (0-35°C).

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique: Aspiration locale en cas de poussières, ventilation naturelle est suffisante en l'absence de poussières.

Protection individuelle

- Protection respiratoire : Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m3, le port d'une masque anti-poussière est recommandé.
- Protection des mains : Le port de gants est conseillé.
- Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales. Ne pas porter des lentilles de contact.
- Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas de vêtement de protection spécial.

Mesures d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme :	solide granuleux
Couleur:	blanc
Point de fusion (°C) :	non applicable
Point d'éclair (°C) :	non applicable
Temp. d'auto-inflammabilité (°C) :	non applicable
Pression de vapeur (mm Hg) :	non applicable
Masse volumique apparente:	Voir la Fiche Technique.
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Viscosité (mPa s):	Voir la Fiche Technique.

10. STABILITE ET RECTIVITE

Stabilité :	Le produit est stable, il n'y a pas de risque de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter:	Pas de précautions spéciales requises.
Matières à éviter:	Le produit gonfle au contact de l'eau.
Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), NOx, oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aigue	
- Oral(e) :	Non toxique : DL50/orale/rat > 5000 mg/kg
- Cutanée:	Non toxique : DL50/cutanée/lapin > 2000 mg/kg
Irritation	
- Cutanée:	Non irritant.
- Oculaire:	Irritation modérée des yeux en raison des effets que tous les produits particuliers ont sur les conjonctives.
Sensibilisation :	Non sensibilisant.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique aigüe	
- Poisson :	la toxicité pour l'eau est peu probable du fait de la faible solubilité.
- Daphnie :	la toxicité pour l'eau est peu probable du fait de la faible solubilité.
- Algues :	la toxicité pour l'eau est peu probable du fait de la faible solubilité.
- Hydrolyse :	Ne s'hydrolyse pas.
- Biodégradation :	Pas facilement biodégradable.
- LogPow :	0
- Bioaccumulatoïn :	Ne se bioaccumule pas.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Résidus/produits non utilisés :	En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés:	Peut être évacué sur décharges ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Selon la législation nationale et européenne en vigueur, ce produit n'est pas dangereux et ne nécessite pas d'étiquetage réglementaire.

Statut réglementaire :

EINECS (Europe) : Le polymère est conforme à la définition du 7^{ième} amendement de la Directive 67/548/CEE. ET tous les produits de départ ainsi que les additifs, figurent sur l'inventaire EINECS.

TSCA (USA) : Produit conforme à la réglementation TSCA.

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations :

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie en conformité avec:

Directive 92/32/CEE du Conseil du 30 avril 1992 portant septième modification de la directive 67/548/CEE concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et toutes les adaptations au progrès technique ultérieures.

Directive 99/45/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses

Directive 2001/58/CE de la Commission du 27 juillet 2001 portant deuxième modification de la directive 91/155/CEE définissant et fixant, en application de l'article 14 de la directive 1999/45/CE du parlement européen et du conseil, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses et, en application de l'article 27 de la directive 67/548/CEE du conseil, les modalités du système d'information spécifique relatif aux substances dangereuses (fiches de sécurité)

ISO 11014-1: Fiche de Données de Sécurité pour les Produits Chimiques.

Personne à contacter:

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou, utilisables pour tout procédé de fabrication.